REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 3 février 2012 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; M. A. GIRON, 2^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4^e Adjoint; J. BOUVIER, 5^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; H. SECCO, 7^e Adjoint; A. ROUX, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION-; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; M-P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD-; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Madame PFAENDER donne pouvoir à Madame CHAMPION Monsieur CHARLES donne pouvoir à Monsieur GIRON Madame JOLY donne pouvoir à Monsieur BAULMONT Monsieur TOURANCHEAU Monsieur BODET donne pouvoir à Madame JOUTARD Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI Madame TOURTE donne pouvoir à Madame GIRON Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Josiane BOUVIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 16 décembre 2011

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2011 a été approuvé à l'unanimité.

III PERSONNEL COMMUNAL

rapporteur M. BERTHOU

1° Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des emplois de la manière suivante :

CREATIONS DE POSTES au 1^{er} février 2012

1-AGENTS TITULAIRES - TEMPS COMPLET

- 1 Brigadier Chef Principal
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

- 1 Agent de maîtrise
- 2 ATSEM de 1^{ère} classe

2-AGENTS TITULAIRES - TEMPS NON COMPLET

- 1 Agent Territorial d'Animation de 1^{ère} classe : 22 heures/semaine
- 1 Educateur Principal de Jeunes Enfants : 31 heures 30 /semaine
- 1 ATSEM de 1^{ère} classe : 32 heures 30 /semeine

IV FINANCES

1° Budget Primitif 2012

rapporteur Mme ESCOBESSA

- a) Approbation du Budget Primitif 2012 de la Commune, vote des taux d'imposition et attribution des subventions.
- b) Approbation du Budget Primitif 2012 de l'Assainissement
- c) Approbation du Budget Primitif 2012 de la ZAC Centre-Ville
- d) Approbation du Budget Primitif 2012 de la ZAE Folliouse

2° Attribution de subventions

Madame ESCOBESSA a présenté à l'Assemblée les projets de budgets primitifs établis pour l'exercice 2012.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire pour 2012, ces budgets ont été calculés pour tenir compte des prescriptions de l'Etat en matière de dotation, des aléas liés aux recettes variables telles que la Taxe additionnelle sur les droits de mutation, des dépenses exceptionnelles prévisibles sur l'exercice et des créations de postes pouvant influer sur la masse salariale.

Pour le budget communal, les dépenses de fonctionnement ont été fixées à 7 674 200 € hors projet de virement à la section d'investissement.

A cette occasion, l'Assemblée a procédé au vote des subventions aux associations.

Les membres du Conseil municipal directement intéressés à la gestion de ces associations par leur participation au conseil d'administration ou au bureau n'ont pas pris part au débat et au vote liés aux subventions de leurs associations respectives. Notamment, n'ont pas pris part au débat et au vote :

- pour l'ULM : Mmes CHAMPION, BOUVIER et M. SECCO
- pour CéSAM : Mmes VIRICEL, CHAMPION et M. SECCO
- pour l'OCM : Mme BOUVIER, MM. SECCO, PROTIERE, CHEVILLON, BOUVARD
- pour l'Echo des Echets : Mmes DRAI, JOLIVET
- pour Evènement Ciel: M. CHEVILLON
- pour le Sou des Ecoles du Centre : Mme JOUTARD.

Les attributions de subventions ont été adoptées à l'unanimité.

Compte tenu du montant des recettes prévues, le projet de virement à la section d'investissement a été fixé à $1\,305\,800$ \in portant le total des dépenses de fonctionnement à $8\,980\,000$ \in .

Les dépenses de fonctionnement du budget 2012 ont été approuvées par l'Assemblée par 26 voix pour et 1 abstention.

Les recettes de fonctionnement s'établissement à 8 980 000 € en équilibre par rapport aux dépenses de fonctionnement.

A cette occasion, le Conseil a procédé au vote des taux d'imposition fixés sans changement par rapport à 2011 comme suit :

. Taxe d'Habitation 9.73 % . Taxe sur le Foncier Bâti 11.83 % . Taxe sur le Foncier Non Bâti 42.29 %

Ces taux ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur BAULMONT ayant demandé des explications sur l'évaluation du montant des recettes de la Taxe sur l'électricité, il a été précisé que le montant inscrit est inférieur à celui de 2011 car il peut être sujet à variation en fonction de la consommation de l'année sur la commune. De plus, le changement des modalités de calcul de cette taxe limite les possibilités d'évaluation des sommes à percevoir.

Aucune autre question n'ayant été présentée, les recettes de la section de fonctionnement ont été adoptées à l'unanimité.

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à $4\,598\,800 \in 4\,387\,900 \in consacrés$ aux réalisations d'opérations de travaux, études, aménagements et acquisitions.

Les opérations significatives de l'exercice sont :

- . l'aménagement du plateau sportif au Mas Rillier
- . l'aménagement du chemin des Balmes
- . l'aménagement des abords de la Mairie
- . la construction d'une salle des fêtes aux Echets
- . l'aménagement de l'espace Terreaux (abords)
- . l'aménagement de l'entrée Ouest de Miribel, en collaboration avec la CCMP
- . l'installation de tribunes escamotables à l'Allégro.

Les dépenses de la section d'investissement ont été adoptés à l'unanimité.

Les recettes d'investissement hors emprunt et virement de la section de fonctionnement s'établissent à 1 392 000 €. Compte tenu du projet de virement fixé à 1 305 800 € l'emprunt à inscrire en vue de financer les dépenses d'investissement est de 1 901 100 € étant précisé que les résultats attendus de l'exécution du budget 2011 permettent d'anticiper après vote des comptes administratifs et budgets supplémentaires une couverture de ce montant.

Les recettes d'investissement ont été adoptées à l'unanimité.

Le budget de l'assainissement se caractérise pour l'année 2012 par un montant d'investissement important compte tenu des projets de mise en séparatif de la rue H. Deschamps et de la rue du Four à chaux.

La section d'exploitation a été fixée en dépenses et en recettes à 469 900 € compte tenu des éléments ressortant de la passation du nouveau contrat de délégation de service public.

La section d'investissement pour sa part s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 644 500 € du fait de la programmation des opérations mentionnées ci-dessus. Ce budget a nécessité l'inscription en recettes d'investissement de 962 800 € qui, comme pour le budget communal doivent être résorbés après adoption des comptes administratifs et budgets supplémentaires par l'existence de reports excédentaires.

Le budget de l'assainissement en dépenses et en recettes pour l'exploitation et l'investissement a été adopté à l'unanimité.

Le budget « ZAC Centre-ville » est fixé en dépenses et en recettes à 1 688 132 € étant précisé que les dépenses réelles prévisibles se limitent à 310 000 € les autres montants correspondent à des écritures d'ordres pour la valorisation du stock de mètres carrés de SHON restant à réaliser.

Monsieur SAINT-ANTOINE a demandé si une suite allait être donnée à l'étude lancée en 2010 sur l'extension du périmètre de cette ZAC, en faisant part de son regret sur le temps perdu sur cette affaire.

Monsieur le Maire a répondu qu'il souhaitait obtenir un autre avis sur ce projet compte tenu de son importance et qu'en la matière le temps importait peu s'il permettait d'éviter de commettre des erreurs.

Monsieur PROTIERE, reprenant une remarque effectuée lors de la présentation du budget communal, a indiqué qu'il importera que les acquisitions effectuées sur le budget en attendant l'extension du périmètre de la ZAC ne conduisent pas à une immobilisation trop prolongée des locaux comme des fonds utilisés.

A l'heure actuelle, seuls les locaux situés dans le périmètre de la ZAC en cours peuvent être acquis sur ce budget.

Le budget « ZAC Centre-ville » a été adopté à l'unanimité.

Le budget de la ZAE Folliouses est caractérisé sur l'exercice 2012 par la fin des opérations d'acquisitions foncières, par l'exécution des travaux d'aménagement et par la réalisation des ventes de parcelles industrielles.

Le budget s'établit en exploitation à 3 084 849 € en dépenses et en recettes, étant précisé que les dépenses réelles se limitent à 989 000 € et les recettes réelles à 1 553 747 €.

La section d'investissement constituée essentiellement des valorisations de stocks s'établit à 2 095 849 €.

Le budget de la ZAE Folliouses a été adopté en fonctionnement et en investissement à l'unanimité.

3° <u>Demande d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (C.A.F.)</u> rapporteur Mme VIRICEL

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les subventions correspondant aux projets 2012 d'acquisition d'équipements ou d'aménagement des structures petite enfance pour lesquels des crédits ont été prévus au budget.

4° Révision des tarifs du Centre de Loisirs de Miribel rapporteur Mme VIRICEL

Par délibération en date du 22 décembre 2008, l'Assemblée avait approuvé le choix du délégataire et habilité le Maire à signer le contrat de délégation de service public du centre de loisirs avec le Centre Léo Lagrange. Les tarifs applicables avaient été précisés en annexe 5 à ce contrat.

Par délibération en date du 25 février 2011, l'Assemblée avait révisé et fixé ces tarifs conformément aux nouveaux niveaux des quotients familiaux de la C.A.F.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de réviser les tarifs du mercredi et des vacances scolaires et de modifier la grille des tarifs pour répondre aux nouvelles directives de la CNAF sur l'intégration de tarif horaire.

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} mars 2012.

V TRAVAUX

rapporteur M. BAULMONT

1° Convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter une convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz sur les parcelles communales section ZD n° 208 - 63 - 64 - 66 - 67 - 68 situées aux Echets.

Cette convention, établie entre la Commune et GrDF, définit les modalités d'installation, de maintenance et entretien de cette canalisation par GrDF.

Le Conseil Municipal a habilité Monsieur le Maire à signer ce contrat.

VI AFFAIRES SOCIALES

rapporteur Mme VIRICEL

1° Avenant n° 2 à la Convention relative à la Prévention Spécialisée 2009-2011

Un projet d'avenant n° 2 à la convention relative à la prévention spécialisée approuvée par délibération du 19 juin 2009, a été présenté à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à le signer.

Cet avenant a pour objet de modifier le montant de la participation financière de la Commune initialement fixé à 38 231 euros pour l'année 2011 en le fixant à 37 666 euros, tel que pour l'année 2010.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité ces dispositions.

2° Convention relative à la Prévention Spécialisée 2012-2014 et son avenant financier n° 1

La convention relative à la prévention spécialisée approuvée par délibération du 19 juin 2009, est arrivée à échéance le 31 décembre 2011.

Une nouvelle convention entre le Département de l'Ain, L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ain, les Communes de Miribel, St-Maurice-de-Beynost, et Montluel, a été proposée à l'Assemblée, couvrant la période 2012-2013-2014. Cette convention définit les objectifs des actions de prévention spécialisée engagées sur les Communes, et notamment pour Miribel, sur le quartier du Trève, les quartiers Centre Ville et Prés Célestin et rés. Les Ormes aux Echets.

L'avenant financier $n^{\circ}1$ à cette convention fixant les coûts des actions et la contribution financière de chacune des communes a également été présenté à l'Assemblée. La participation financière de Miribel a été fixée à :

- 38 232 € pour l'année 2012
- 38 805 € pour l'année 2013
- 39 387 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette convention et son avenant n° 1 et a habilité le Maire à signer ces documents.

3° Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014

Le Contrat Enfance Jeunesse signé pour 4 ans et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2007 est arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain propose de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement – Contrat Enfance Jeunesse, pour une période de 4 ans allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Le Contrat Enfance Jeunesse définit des objectifs et leur financement, en vue de contribuer au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il a pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement par la CAF de la prestation de service enfance et jeunesse.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce contrat et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 30.